

Interpellation

Aménagement de la plage éphémère à la Sallaz : des grains de sable susceptibles d'impacter les aménagements à venir?

En l'absence du réaménagement de la place de la Sallaz, il est aujourd'hui trop tôt pour dresser un bilan sur l'ouverture de la route de contournement de la Sallaz. Toutefois, au début de cet automne, il paraît opportun de s'attarder sur l'expérience estivale des aménagements éphémères mis en place par la ville sur la dite place.

Pour rappel, faute d'avoir pu enchaîner la mise en fonction de la route avec le chantier de réaménagement de la place, la Ville a mis à disposition des riverains et des personnes transitant par la place une plage provisoire.

Cette expérience fera l'objet, comme annoncé par la presse, d'un bilan des commerçants. Il semblerait qu'une telle initiative devrait également être conduite par la Municipalité. Dès lors, la présente interpellation vise à obtenir des réponses à ce propos.

Lors des multiples débats qui ont précédé la réalisation de la route de contournement, nombreux furent celles et ceux qui préconisaient de travailler en deux temps : soit, avant de réaliser la route de contournement, mise en place d'aménagements provisoires pour évaluer la nécessité de réaliser une route ou non, puis cas échéant, mise en oeuvre de la route. Force est de constater que la Municipalité a finalement opté pour une démarche similaire pour la place.

Deux types de questions se posent dès lors : sur la démarche en elle-même et sur l'aménagement de la place.

Concernant la démarche

Question 1 : Quel bilan la Municipalité dresse-t-elle de la mise en place d'aménagements provisoires avant une réalisation définitive ?

Question 2 : Envisage-t-elle de réitérer une telle démarche dans d'autres lieux ? Par exemple comme déjà fait par deux fois au Tunnel ou encore sur la place du Château, à la Riponne, ...?

Question 3 : A-t-elle déjà dressé un bilan de ces expériences précédentes ?

Question 4 : Envisage-t-elle de consulter la population sur cette expérience estivale pour prendre la température des riverains et voir dans quelle mesure le projet d'aménagements définitifs doit être revu ?

Concernant l'aménagement de la Place

Il ressortirait selon cette expérience qu'un espace libre serait disponible pour d'autres fonctions que le trafic des bus. Une présence sur la plage permettait d'ailleurs de constater que quand bien même une surface importante était occupée par la plage, le trafic bus semblait se faire sans problème.

Lors du débat concernant la route, M. le Syndic avait expliqué qu'il était inenvisageable de laisser passer des voitures sur la place compte tenu du trafic de bus, l'entier de l'espace devant être réservé à ceux-ci.

Question 5: Doit-on comprendre que l'offre en transports est moins importante qu'initialement prévue? ou doit-on considérer que l'espace dévolu aux bus a pu être réduit?

Question 6: Ou encore que l'offre en transports publics va être étoffée dans cette partie de la Ville et que de nouvelles lignes vont encore être créées?

Question 7: Si tel ne devait pas être le cas, à quoi vont être affectés les espaces laissés disponibles ? quelle sera leur localisation? au centre comme la plage ou plutôt dans le prolongement des bâtiments existants, comme prolongements extérieurs de ceux-ci?

Compte tenu de la proximité du m2 et des nombreux projets de rénovation ou de reconstruction aux abords de la place, le rôle de celle-ci va très vraisemblablement fortement évoluer et revêtir un rôle majeur comme centre secondaire dans l'agglomération.

Question 8: Dans quelle mesure de tels enjeux sont pris en compte dans la réflexion sur le réaménagement de la place ?

De plus, il semblerait que les projets riverains envisagés aient évolué depuis le début des réflexions sur le réaménagement de la place.

Question 9: Est-ce que cette évolution a été prise en compte et conduira-t-elle également à des adaptations du projet? Y a-t-il des synergies qui ont pu être mises en place ? Voire y a-t-il une marge de manoeuvre pour la Municipalité pour faire évoluer les projets sur domaine privé et amener une collaboration entre projets privés et publics, de constructions de bâtiments et d'aménagements extérieurs ?

Enfin, la requalification de cet espace en centre de quartier pourrait passer par l'installation de services communaux emblématiques afin d'augmenter l'attractivité et l'animation de la place (par exemple : déplacement de la succursale de la bibliothèque municipale de Vennes, actuellement voisine de la bibliothèque scolaire d'Isabelle-de-Montolieu).

Question 10: La Municipalité compte-t-elle étudier des pistes pour mieux valoriser le potentiel créé par les investissements publics dans ce secteur et renforcer le rôle de centre de la place de la Sallaz?

Je remercie par avance la Municipalité pour ses réponses

Lausanne, le 30 octobre 2012

Pour le groupe socialiste,



Jacques-Etienne Rastorfer